Maître Alain de LANGLE, de la SCP Nicolas GUERRIER et Alain de LANGLE, Avocat au Barreau de PARIS demeurant 57 rue de Passy, 75016 PARIS - Tél. : 01 55 74 70 80 (uniquement de 14 H 00 à 16 H 00)

#### **VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES LE JEUDI 30 JUIN 2022 à 14 Heures**

A l'audience du Juge de l'Exécution « Ventes immobilières », au Tribunal de PARIS, Parvis du Tribunal de PARIS à PARIS 17ème, en **UN LOT**, au plus offrant et dernier enchérisseur, du lot ci-après désigné

# Dans un ensemble immobilier sis à PARIS 18ème

## 10 et 10 bis rue Marc Seguin

Cadastré section CZ numéro 41 pour une contenance de 08 ares 87 centiares.

LE LOT N° 22 : Dans le deuxième corps de bâtiment, à droite de la partie sur rue (côté rue Cignot), au premier étage,

porte à gauche, **UN APPARTEMENT** comprenant selon procès-verbal de description dressé le 16 décembre 2021 par Maître Xavier AVALLE, Huissier de Justice associé à PARIS 1<sup>er</sup> :

une pièce principale en entrant avec coin-cuisine, une seconde pièce.

**SUPERFICIE** privative (Loi Carrez): 36,30 m<sup>2</sup>.

Outre **UNE CAVE** numéro 22 du plan des caves et un droit à l'usage du water-closet sur le palier désigné sous la lettre I du plan. Et les 17/1.045 des parties communes générales.

Observation étant ici faite qu'à la date du PVD cet appartement était en travaux et inhabitable en l'état.

Occupation : à vérifier lors de la visite

Cette vente a lieu aux requête, poursuites et diligences du Syndicat des Copropriétaires coopératif du 10-10 bis rue Marc Seguin à PARIS 18ème, pris en la personne de son Syndic Monsieur Alain HUGENTOBLER demeurant 10-10 bis rue Marc Seguin, 75018 PARIS. Ayant pour Avocat Maître Alain de LANGLE, de la SCP Nicolas GUERRIER et Alain de LANGLE, Avocat au Barreau de PARIS. En vertu de l'expédition exécutoire d'un Jugement réputé contradictoire et rendu en premier ressort par le Tribunal Judiciaire de PARIS le 10 février 2021, signifié le 12 mars 2021 par la SARL Société LORRAINE PERON-MACE, Huissiers de Justice à PARIS, devenu définitif.

### MISE A PRIX: 80.000 Euros (Quatre-vingt mille euros)

(Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente)

On ne peut porter des enchères qu'en s'adressant à l'un des Avocats postulant près le Tribunal Judiciaire de PARIS. Fait et rédigé à PARIS, le 10 mai 2022. Signé : Maître Alain de LANGLE.

#### Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser :

- Au Greffe du Juge de l'Exécution « Ventes Immobilières » du Tribunal Judiciaire de PARIS, où il a été déposé sous la Référence Greffe 22/00025.
- A Maître Alain de LANGLE, de la SCP Nicolas GUERRIER et Alain de LANGLE, Avocat au Barreau de PARIS, demeurant 57 rue de Passy, 75016 PARIS, Tél.: 01 55 74 70 80 (uniquement de 14 H 00 à 16 H 00) www.gdlg-avocats.fr

Sur les lieux pour visiter le VENDREDI 17 JUIN 2022 de 11 H 30 à 12 H 30.